

Informations de base	
2012/2909(RSP) RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur la discrimination fondée sur l'appartenance à une caste Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Inde	Procédure terminée

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
13/12/2012	Décision du Parlement	T7-0512/2012	Résumé
13/12/2012	Résultat du vote au parlement		
13/12/2012	Débat en plénière		
13/12/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2909(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B7-0564/2012	11/12/2012	
Proposition de résolution		B7-0574/2012	11/12/2012	
Proposition de résolution		B7-0575/2012	11/12/2012	
Proposition de résolution		B7-0576/2012	11/12/2012	
Proposition de résolution		B7-0577/2012	11/12/2012	
Proposition de résolution		B7-0578/2012	11/12/2012	
Proposition de résolution		B7-0581/2012	11/12/2012	

Texte adopté du Parlement, lecture unique	T7-0512/2012	13/12/2012	Résumé

Résolution sur la discrimination fondée sur l'appartenance à une caste

2012/2909(RSP) - 13/12/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 46 voix pour, 0 contre et 0 abstentions, une résolution sur les discriminations de caste en Inde.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Tout en reconnaissant les efforts consentis, aux niveaux fédéral, régional et local en Inde, pour éliminer la discrimination fondée sur l'appartenance à une caste, le Parlement demeure **préoccupé du nombre élevé et constant d'exactions déclarées et non déclarées ainsi que des pratiques d'intouchabilité répandues**, notamment de récupération manuelle des déchets. Cette forme de servitude, bien qu'interdite sur le plan juridique, est le fait de centaines de milliers de personnes, presque exclusivement des femmes Dalits. Ainsi, quelque **170 millions de Dalits et d'Adivasis** autochtones en Inde continuent à être les victimes de graves formes d'exclusion sociale.

La résolution demande au parlement indien de réaliser ses projets de vote d'une nouvelle loi relative à **l'interdiction de l'emploi de personnes travaillant à la récupération manuelle des déchets** et garantissant leur réinsertion et, au gouvernement indien, de prendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre immédiate.

Sur un plan général, le Parlement prie les autorités indiennes d'honorer leurs engagements et de mettre en œuvre ou, le cas échéant, de modifier la législation, notamment **la loi relative aux castes et tribus répertoriées** (prévention des exactions), afin de protéger les Dalits ainsi que les autres groupes vulnérables au sein de la société.

Les députés demandent au Conseil, à la Commission, à la représentante de l'Union pour les affaires étrangères et de la politique de sécurité/vice-présidente de la commission (HR/VP), au représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme ainsi qu'aux États membres de l'Union d'élaborer **une politique de l'Union sur la discrimination fondée sur l'appartenance à une caste**, et d'approuver le projet des Nations unies visant à instaurer des principes et des directives pour éliminer la discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. De plus, les représentations de l'Union et des États membres en Inde sont invitées à inclure la question de la discrimination fondée sur l'appartenance à une caste à l'ordre du jour de leurs entretiens avec les autorités indiennes, et à **accorder la priorité aux programmes de lutte contre la discrimination fondée sur l'appartenance à une caste**.

Le Parlement rappelle que **les femmes Dalits et Adivasis comptent, et de loin, parmi les plus pauvres en Inde**, et qu'elles sont exposées à des discriminations de divers types fondées sur l'appartenance à une caste et de genre, y compris des violations flagrantes de leur intégrité physique. Selon diverses sources locales et internationales, entre 100.000 et 200.000 jeunes filles - dont la plupart sont Dalits - seraient prisonnières du travail asservi dans des filatures de l'État de Tamil Nadu, lesquelles fournissent en fibres des usines produisant des vêtements pour des marques occidentales. De plus, la grande majorité des infractions commises à l'encontre de femmes Dalits ne sont pas déclarées en raison de craintes d'exclusion sociale et de menaces pour la sûreté et la sécurité personnelles. C'est pourquoi la résolution insiste sur la **nécessité, pour les victimes, de pouvoir porter plainte en toute sécurité** ainsi que sur la nécessité d'un suivi sérieux, par la police et l'appareil judiciaire, des exactions déclarées ainsi que des autres cas de discrimination.

La résolution demande enfin aux autorités indiennes **d'abroger les dispositions de la loi (réglementation) sur les contributions étrangères (Foreign Contribution (Regulations) Act) qui ne sont pas conformes aux normes internationales** et pourraient entraver le travail des ONG, y compris des organisations œuvrant pour les Dalits ainsi que d'autres organisations représentant des groupes défavorisés au sein de la société indienne, empêchant ces dernières de recevoir des fonds émanant de donateurs internationaux.